

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4763

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier des Collonges - Subvention d'équipement à l'Opac du Grand Lyon pour la réfection de la dalle du parking souterrain du groupe Champlong - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la ville de Saint Genis Laval a engagé, dans le quartier des Collonges, une action de requalification avec l'Opac du Grand Lyon sur le site du Champlong. Ce programme comprend :

- la réhabilitation des logements du quartier,

- la création d'aires de jeux,

- la construction d'un pôle de services publics comprenant des activités annexes à la mairie, un pôle petite enfance avec un relais assistantes maternelles, la protection maternelle et infantile (PMI), un pôle emploi-entreprises siège de l'association intermédiaire Saint Genis emploi, la permanence du référent emploi, un pôle associatif.

Ce programme a trouvé place dans l'ancien centre commercial désaffecté depuis la construction d'un nouveau centre commercial situé rue des Collonges. Son coût global s'est élevé à 1 650 000 €, financés comme suit :

- Etat	200 000 €
- Département	163 000 €
- Région	130 000 €
- Cafal	50 000 €
- ville de Saint Genis Laval	1 152 000 €

Pour accompagner ce projet, l'Opac du Grand Lyon a décidé de requalifier la dalle du parking souterrain sur lequel est implanté cet équipement : reprise de son étanchéité et de son revêtement dont l'usage est exclusivement piétonnier.

Le coût de réfection de la dalle est de 689 545,30 € avec le montage financier suivant :

- Opac du Grand Lyon	420 797,69 €
- Communauté urbaine	268 747,61 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 268 747,61 € nets de taxes à l'Opac du Grand Lyon pour la requalification de la dalle du parking souterrain du groupe Champlong à Saint Genis Laval.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière.

3° - L'opération Saint Genis Laval quartier des Collonges fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville pour un montant de 268 747,61 €.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 204 170 - fonction 824 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,